

**Note sur le secteur des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)  
du Niger 2<sup>ème</sup> trimestre 2021**

**Octobre 2021**

**Table des matières**

---

INTRODUCTION..... 3



# INTRODUCTION

---

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, le secteur de la Microfinance, compte trente-sept (37) SFD dont trente (30) Institutions Mutualistes ou Coopératives d'Epargne et de Crédit (IMCEC) et sept (7) Sociétés Anonymes (SA).

Parmi les IMCEC, on dénombre deux (2) réseaux, le Mouvement des Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (MCPEC) et l'Union des Caisses Mutuelles du Niger (UCMN). Les deux (2) réseaux totalisent vingt une (21) caisses de base.

Il convient de noter qu'une société de microfinance en l'occurrence AL IZZA FINANCE ISLAMIQUE est agréée au cours du premier trimestre 2021, portant ainsi le nombre d'institutions réalisant des opérations de finance islamique à deux (2) dans le secteur de la microfinance, avec la particularité pour TAADA-MOUN S.A d'offrir en plus des produits de finance conventionnelle.

La présente situation est établie sur la base des données de trente-cinq (35) SFD, soit 94,59% des institutions du secteur.

Les données de deux SFD ne sont pas prises en compte du fait de leurs indisponibilité (CECA N'GOR de Goudoumaria et AL IZZA FINANCE).

Cette note est établie sur la base des données du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 et s'articule autour de trois (3) points principaux :

- l'analyse des principaux indicateurs d'activités de l'ensemble du secteur (I) ;
- la situation des parts de marchés des neuf (9) SFD les plus importants (II) ;
- la situation des liquidations et administrations provisoires (III).

## I. L'ANALYSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS D'ACTIVITES DES SFD

### 1.1 Nombre de SFD en activité.

Le nombre de points de services des SFD ressort à cent trente-neuf (139) au 30 juin 2021 contre cent quatre-vingt-quatre (154) un an plutôt, soit une baisse de 9,74%. Cette baisse s'explique essentiellement par la restructuration des points de services de ASUSU SA qui passe de trente-six (36) points de services à douze (12) au 31 décembre 2020. Ils sont stables par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2021.

La répartition des points de service, selon la forme juridique et la taille des SFD se présente comme suit :

#### Graphique N°1 : répartition des points de service en SA -Réseau et IMCEC Isolés.

Source : ARSM

La répartition par forme juridique des SFD montre que les sept (7) SA ont 35 points de services, soit 25% de l'ensemble du secteur. Les IMCEC regroupent 74% des points de services répartis comme suit : les IMCEC isolés au nombre de 28, ont 67 points de services, soit 48% et les deux (2) réseaux avec leurs caisses de base, totalisent 37 points de services, soit 27%.

Il ressort de cette situation, que les SA et les réseaux sont très présents sur le territoire national (64) points de services pour neuf (9) SFD, soit 46% des points de services.

#### Tableau N°1 : Répartition des points de service selon la forme juridique

Répartition	Nombre	Points de Service	Pourcentage
SA	7	35	25%
RESEAUX	2	37	27%
IMCEC Isolés	28	67	48%
TOTAL	37	139	100%

Source : ARSM

#### Tableau N°2 : Répartition des points de service selon la taille

	Nombre	Points de services	Pourcentage
Art 44	4	32	23%
Grande taille	5	64	46%
Moyenne taille	8	19	14%
Petite taille	20	24	17%
Total	37	139	100%

Source : ARSM

La répartition par taille des SFD montre que 46% des points de services sont détenus par les SFD de grande taille hors article 44 (64 points de service). Ils sont suivis des SFD de l'article 44 qui détiennent 23% (32 points de service), les petites tailles représentant 17% et enfin suivent les moyennes tailles avec 14%.

**Tableau N°3 : Répartition des SFD selon la région**

<i>Agadez</i>	<i>Dosso</i>	<i>Diffa</i>	<i>Niamey</i>	<i>Maradi</i>	<i>Tillabéry</i>	<i>Tahoua</i>	<i>Zinder</i>
2	2	2	19	3	5	3	1

La répartition selon la région montre que la majeure partie des SFD sont concentrés dans la région de Niamey avec 19 SFD soit près de 51%, suivie de la région de Tillabéry avec 5 SFD (14%). Les régions de Maradi et Tahoua disposent de 3 SFD par région et les régions d'Agadez, Dosso et Diffa qui disposent chacune de 2 SFD.

**Tableau N°4 : Répartition des points de service selon la région**

<i>Agadez</i>	<i>Dosso</i>	<i>Diffa</i>	<i>Niamey</i>	<i>Maradi</i>	<i>Tillabéry</i>	<i>Tahoua</i>	<i>Zinder</i>
9	23	3	39	21	14	16	14

La répartition selon la région montre que la majeure partie des points de services des SFD sont concentrés dans la région de Niamey avec 39 points de services, soit près de 28%, suivie de la région de Dosso (23) puis celle de Maradi (21). La région de Diffa a le plus faible nombre de points de services (3), soit 2%, Ceci pourrait s'expliquer par la situation d'insécurité dans la zone.

### **1.2- Evolution du nombre des membres/clients**

Le nombre de membres/clients ressort à 363 842 au 30 juin 2021 contre 322 879 un (1) an plutôt, soit une augmentation de 12,69% par rapport à juin 2020 et de 9,49% par rapport à décembre 2020 et 6% comparé à mars 2021.. Ainsi, il apparait que le secteur de la microfinance intéresse de plus en plus de populations nigériennes.

**Graphique n°2** : Evolution du nombre de membres/clients

Source : ARSM

En termes de répartition par genre, les membres au 30 juin 2021 sont constitués de :

- **153 145** Hommes, soit 42,09% ;

- **151 318** Femmes, soit 41,59% ;
- **59 379** Personnes morales, soit 16,32%.

Ainsi, compte non tenu des membres des groupements, les hommes ont plus bénéficié des services des SFD.

### **Graphique N°3** : répartition du nombre des membres en SA -Réseau et IMCEC Isolés

Source : ARSM

La répartition en SA -Réseau et IMCEC isolés fait ressortir respectivement que les bénéficiaires sont surtout des clients de SA (164 865) soit 45,31% et les membres des IMCEC isolées, (127 514), soit 35,04%. Les réseaux totalisant 71 463 membres représentent 19,64% du total des membres du secteur.

La forte mobilisation de la clientèle par les SA, pourrait s'expliquer par l'importance de leur capacité financière par rapport aux mutuelles qui peinent à mobiliser des fonds stables.

#### **1.3-Evolution de l'intermédiation financière des SFD**

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, l'épargne mobilisée par le secteur ressort à **28 594 millions de F CFA** contre **23 297 millions F CFA** au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020, soit une évolution de 22,74%.

Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, l'épargne était ressortie à 25 132 millions de F CFA, soit une hausse de 13,78% par rapport à juin 2021 et une hausse de 15,11% par rapport à mars 2021.

L'encours de crédits du secteur est ressorti à **28 202 millions** au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 contre **34 935 millions de F CFA** un (1) an plutôt, soit une baisse de 19,27%. Au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020, l'encours était ressorti à **35 091 millions de F CFA**, soit une baisse de 19,63%, et une hausse de 1,3% comparé au 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Cette baisse est dû essentiellement à la réduction de l'encours de crédits de ASUSU SA dont les données ont été réactualisées passant de **17 823 324 227 F CFA** à **9 761 721 668 F CFA** ainsi qu'une légère baisse de l'encours de TAANADI SA passant de **4 020 047 864 F CFA** (2<sup>ème</sup> trimestre 2020) à **3 885 599 748 F CFA** (2<sup>ème</sup> trimestre 2021).

Les créances brutes en souffrance d'un montant de 11 950 838 833 F CFA en baisse de 0,1% par rapport à mars 2021, ont entraîné une forte dégradation du portefeuille de crédits des SFD liée essentiellement à la prise en compte de la situation d'ASUSU SA.

### 1.3.1- Répartition par taille et par forme juridique

Les principaux indicateurs d'activités des SFD du Niger au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 se présentent ainsi qu'il suit :

**Tableau N°3** : Répartition par forme juridique

Données à la date du 30/06/2021 Montant en F CFA						
	Membres	Encours Epargne	Encours crédits	Fonds propres	Créances en souffrance	Taux brut créances en souffrance
<b>SA</b>	164 865	18 932 641 274	18 998 177 855	-22 424 306 501	10 322 231 459	54,33%
<b>RESEAUX</b>	71 463	3 581 937 907	3 711 611 628	2 848 631 844	369 346 117	9,95%
<b>IMCEC</b>	127 514	6 079 523 182	5 492 333 154	4 295 001 151	1 259 261 257	22,93%
<b>Total</b>	<b>363 842</b>	<b>28 594 102 363</b>	<b>28 202 122 637</b>	<b>-15 280 673 507</b>	<b>11 950 838 833</b>	<b>42,38%</b>

Source : ARSM

Les SFD constitués sous forme de SA dominent le secteur au Niger, ils représentent 66,21% des dépôts, **67,36%** des encours de crédits. Toutefois, ils enregistrent des fonds propres négatifs de -22,4 milliards.

Ils sont suivis des IMCEC isolées qui représentent respectivement **21,11%** des dépôts **19,23%** des crédits et des fonds propres de 5,49 milliards FCFA.

Les deux réseaux représentent **21,26%** des dépôts, **19,47%** des crédits et des fonds propres de 2,85 milliards FCFA.

Les SA ont le plus fort taux de dégradation du portefeuille de crédits 54,33% pour une norme de 5%, lié au fort taux de dégradation du portefeuille de crédits d'ASUSU SA.

Le fort taux de dégradation de SA est atténué légèrement par les meilleurs résultats obtenus par les autres SFD notamment les réseaux pour lesquels le taux ressort à 9,95% et 22,93% pour les IMCEC isolées. Ce qui a entraîné un taux de créances en souffrance de 42,38% pour le secteur au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 pour une norme de 5%.

**Tableau N°4 : Répartition par taille**

<b>Données à la date du 30/06/2021 (Montant en Millions de F FCA)</b>							
	<b>Nombre</b>	<b>Points de services</b>	<b>Dépôts</b>	<b>Encours crédits</b>	<b>Fonds Propre</b>	<b>Créances en souffrance</b>	<b>Taux Crédits en souffrance</b>
<b>Art 44</b>	4	32	20 770	19 821	-21 431	0 475 <sup>1</sup>	52,85%
<b>Grande taille</b>	5	64	4 788	6 065	5 154	1 092	18,00%
<b>Moyenne taille</b>	8	19	2 089	1 536	410	266	17,28%
<b>Petite taille</b>	20	24	948	0	586	119	15,28%
<b>Total</b>	<b>37</b>	<b>139</b>	<b>28 594</b>	<b>28 202</b>	<b>-15 281</b>	<b>11 951</b>	<b>42,38%</b>

Source : ARSM

Les quatre (4) SFD de l'article 44 constitués de trois (3) SA, et d'une (1) coopérative, dominent le secteur avec 72,64% des dépôts, 70,28% des encours de crédits. Toutefois, ils totalisent des fonds propres négatifs de -21,4 milliards.

Les cinq (5) autres SFD de grande taille (hormis ceux de l'article 44, ayant des encours de crédits ou de dépôts supérieurs à 500 millions FCFA) suivent avec 16,74% des dépôts 21,51% des encours de crédits et des fonds propres. 5,15 milliards FCFA.

Les SFD de taille moyenne représentent 7,31% des dépôts, 5,45% de l'encours de crédits et des fonds propres de 410 millions FCFA.

La part des SFD de petite taille est de 3,31% des dépôts, 2,76% de l'encours des crédits et des fonds propres de 586 millions FCFA.

Le taux de dégradation du portefeuille des SFD de l'article 44 (52,85%) est plus élevé que celui de toutes les autres catégories, lié à a forte dégradation du portefeuille de crédits d'ASUSU SA. Ensuite, vient celui des SFD de grande taille hors art 44 avec 18% ; puis celui des SFD de moyenne taille avec 17,28 % et enfin celui de petite taille avec (15,28%).

### 1.3.2- Evolution des ressources

#### 1.3.2.1- Structure des ressources

**Tableau N°5 : Structure des ressources**

	<b>30/06/2021</b>	<b>%</b>
- Montants des Dépôts	28 594 102 363	97,28%
- Fonds propres hors subventions	-15 374 599 835	-52,31%
- Ligne de crédits		0,00%
- Ressources affectées	1 474 597 225	5,02%
- Subventions	93 926 328	0,32%
- Emprunts	14 605 836 110	49,69%
<b>Total</b>	<b>29 393 862 191</b>	<b>100,00%</b>

Source ; ARSM

Les dépôts collectés par les SFD constituent la part la plus importante des ressources (97,28%) suivis des emprunts qui ressortent à 49,69%, cette analyse de la situation se caractérise par des fonds propres négatifs du fait de la situation de ASUSU SA.

Par ailleurs, les ressources affectées (1 474 597 225 F CFA, soit 5,02%) et les subventions (93 926 328 F CFA, soit 0,33%) mobilisées par le secteur, demeurent faibles.

#### ➤ **Structure des dépôts**

**Tableau N°6 : Répartition des dépôts par terme au 30/06/2021 (en millions de F CFA)**

	Libellés	Montants	Parts en Pourcentage
1	Dépôts à vue	11 536	40,34%
2	Dépôts à Terme	13 107	45,84%
3	Autres dépôts	3 951	13,82%
	<b>Total</b>	<b>28 594</b>	<b>100,00%</b>

Source : ARSM

La structure des dépôts fait ressortir une prédominance des dépôts à terme qui constituent 45,84%, de l'ensemble des dépôts. Les DAV représentent 40,34% et les autres dépôts 13,82%.

Le montant moyen par épargnant ressort à **78 589,34 FCFA** pour un nombre d'épargnants de 363 842 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

➤ **Situation des emprunts**

Le montant total des emprunts au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 est ressorti 13 781 709 429F CFA contre 11 957 310 367 de FCFA, un an plutôt.

En l'absence de subvention, de lignes de crédits et d'emprunts, les petits SFD n'ont pour principales ressources que des dépôts difficilement mobilisables.

➤ **Situation des fonds propres.**

PROVISIONS, FONDS PROPRES ET ASSIMILES	30/06/2020	31/12/2020	30/06/2021	Variation	
	A	B	C	B-A/A	C-B/B
	16 995 870 988	16 809 711 416	-15 280 673 507	-1,10%	-190,90%
Subventions d'investissement	149 629 421	140 813 509	93 926 328	-5,89%	-33,30%
Fonds affectés	1 399 996 796	1 395 822 061	1 474 597 225	-0,30%	5,64%
Fonds de crédit	3 158 294 514	3 293 294 514	3 464 633 534	4,27%	5,20%
Provisions pour risques et charges	197 504 981	221 400 337	146 155 074	12,10%	-33,99%
Provisions réglementées	0	0	1 260 807	#DIV/0!	#DIV/0!
Emprunts et titres émis subordonnés	1 406 625 931	1 499 625 931	551 629 340	6,61%	-63,22%
Dettes rattachées et titres émis subordonnés	0		0	#DIV/0!	#DIV/0!

Fonds pour risques financiers généraux		0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
Primes liées au capital	179 250 270	179 250 270	179 250 270	0,00%	0,00%
Réserves	3 958 634 586	4 013 944 673	4 010 442 601	1,40%	-0,09%
Écart de réévaluation des immobilisations	534 272 952	534 272 952	534 272 952	0,00%	0,00%
Capital	6 990 389 923	7 163 745 923	7 455 512 148	2,48%	4,07%
Fonds de dotation	2 276 542 248	2 284 113 615	2 416 360 221	0,33%	5,79%
Report à nouveau (+ou-)	-3 216 479 819	-3 730 879 417	-33 910 031 508	15,99%	808,90%
Excédent des produits sur les charges	47 620 222	46 468 100	94 627 583	-2,42%	103,64%
Résultat de l'exercice (+ou-)	-86 411 036	-241 131 815	-1 793 310 082	179,05%	643,71%

Les fonds propres ont baissé au cours de la période sous revue passant de 16 995 millions de F CFA au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 à -15 429 millions de F CFA au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021. Ils étaient de 16 809 millions de F CFA au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

La très forte dégradation des fonds propres au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 s'explique par la prise en compte de la situation des fonds propres de ASUSU SA ( -23 742 092 860) qui impacte négativement l'ensemble du secteur.

### 1.3.2.2 Les emplois des SFD

Les ressources mobilisées par les SFD sont surtout employées pour la réalisation d'opérations de crédits à leurs membres/clients et placées dans les institutions financières sous forme de dépôts à vue ou à terme.

➤ **Structure des placements :**

**Tableau N°8 : Structure des placements**

<b>Libellés</b>	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2021</b>
- DAV(*)	6 008	7 009	4 074
- DAT(*)	1 161	1 861	1 078
Total	7 169	8 870	5 152

**Source : ARSM**

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, les placements des SFD auprès des institutions financières ressortent à 5 152 millions de F CFA contre 7 169 millions de F CFA, un (1) an plutôt, soit une baisse de 28%. Cette baisse est essentiellement due à la baisse des DAV de ASUSU SA qui passent de 3 319 318 407 FCFA au 31 décembre 2016 reconduit au 2<sup>ème</sup> trimestre 2020 à 142 080 774 F CFA au 30 juin 2021 (Cf. Etats financiers au 30 juin 2021 transmis par l'institution).

Les DAV représentent 79,07% des placements avec un montant de 4 074 millions de FCFA.

➤ **Evolution des crédits sur la période :**

**Tableau N°9 : Evolution de l'encours de crédits 30/06/2021 (en millions de F CFA)**

	<b>30/06/2020</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>30/06/2021</b>
<b>Court terme</b>	18 571	18 333	11 782
<b>Moyen terme</b>	8 746	9 027	2 844
<b>Long terme</b>	2 558	2 517	1 625
<b>Crédits en souffrance</b>	5 060	5 214	11 951
<b>Encours Total</b>	<b>34 935</b>	<b>35 091</b>	<b>28 202</b>

**Source : ARSM**

L'encours de crédits du secteur est ressorti à 28 202 millions de F CFA au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 contre 34 935 millions de F CFA un an plutôt, soit une baisse de 19,27%. Il est composé principalement de crédits en souffrance (42,38%), de crédits à court terme (41,78%), moyen terme (10,08%) et de crédits à long terme (5,76%).

Les crédits à court terme qui s'élèvent à 11 782 millions de FCFA, sont en baisse de 36,56% par rapport à fin juin 2020.

Les crédits à moyen terme sont ressortis à 2 844 millions de FCFA, en baisse de 67,48% comparé à fin juin 2020.

Les crédits à long terme ressortent à 1 625 millions de FCFA, en baisse de 36,47% comparé à fin juin 2020.

Il est à noter une part assez réduite des crédits à moyen et long terme dans le poids de l'encours de crédits. Cette situation s'explique par l'insuffisance des ressources stables pour couvrir les emplois à moyen et long terme.

Quant aux créances en souffrance, elles s'établissent à 11 951 millions de F CFA à fin juin 2021 contre 5 060 millions de F CFA un an plutôt, soit une hausse de 136,18 % entraînant un taux de créances en souffrance de 42,38% à fin juin 2021 contre 14,48% un (1) an plutôt.

➤ **Répartition des crédits octroyés selon l'objet**

**Graphique N°4:** Répartition des crédits selon l'objet

Source : ARSM

Le montant total des crédits octroyés au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 par les SFD, ressort à 21 229 millions de F CFA. La répartition selon l'objet des crédits octroyés fait ressortir que la majeure partie des crédits sont constitués des « Autres crédits » (66,11%), suivis des crédits de trésorerie (26,14%).

**1.3.3 Respect des normes prudentielles**

Tous les ratios prudentiels liés aux fonds propres ne sont pas respectés en moyenne au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 par les SFD du Niger, du fait de la prise en compte de la situation d'ASUSU SA ayant rendu les fonds propres du secteur négatifs. Les ratios calculés représentent la moyenne des résultats des différents SFD du pays.

**Tableau N°12 Respect des normes prudentielles**

Ratio	Norme	Ratio au 30/06/2021	Nombre respectant la norme	Pourcentage
Risques auxquels est exposée une institution	200% max	75,60%	33/34	97% des SFD l'ont respectée
Couverture des EMLT par des ressources stables.	100% min	90,74%	23/34	68% des SFD l'ont respectée
- Ratio des prêts aux dirigeants.	10% max	-0,79%	32/34	94% SFD l'ont respectée
Risques pris sur une seule signature	10% max	-0,34%	31/34	91% des SFD l'ont respectée
Norme de liquidité	100% min	52,17%	18/34	53% SFD l'ont respectée

Opérations autres que les activités d'épargne et de crédit	5% max	0,00%	34/34	100% des SFD l'ont respectée
- Norme de capitalisation	15% min	-45,71%	17/34	50% SFD l'ont respectée
Prises de participation	25%max	-0,12%	32/34	94% des SFD l'ont respectée
- Financement des immobilisations	100% max	-47,79%	19/34	56% SFD l'ont respectée

### 1.3.3.1- Limitation des risques auxquels est exposée une institution

Les risques auxquels est exposé un SFD ne peuvent excéder le double de ses ressources internes et externes. La norme est de 200% maximum.

Ce ratio se situe à 75,60% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021. Il était de 77,24% un (1) an plutôt. La norme est respectée. La moyenne sur la période est de 76,42%

Un (1) SFD n'a pas respecté ce ratio.

### 1.3.3.2 Ratio de Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables.

La norme est de 100% minimum et a pour objectif d'éviter une transformation excessive des ressources à vue et/ou à court terme en emplois à moyen et long terme. Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, ce ratio ressort à 90,74% contre 188,10% un an plus tôt, soit une forte dégradation de ce ratio. Cette dégradation s'explique par la prise en compte de la situation des fonds propres de ASUSU SA (-23 742 092 860) qui impacte négativement l'ensemble du secteur. La moyenne sur la période ressort à 139,42% pour une norme de 100% minimum. Le secteur arrive à financer les actifs immobilisés par des ressources stables sauf en 2020.

Cependant, treize (11) SFD n'ont pas respecté cette norme, soit près de 32% du secteur.

### 1.3.3.3- Ratio de limitation des prêts aux dirigeants et personnes apparentées.

La norme est de 10% maximum et a pour objet de prévenir le risque de concentration des prêts et engagements par signature en faveur des dirigeants. Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, ce ratio ressort à -0,79% du fait des fonds propres négatifs du secteur, contre 2,59% un an plutôt. La moyenne sur la période ressort à 0,90%

Deux (2) SFD ne respectent pas cette norme, soit près de 6% du secteur.

#### **1.3.3.4- Ratio de limitation des risques pris sur une seule signature**

L'objectif de ce ratio est de prévenir le risque de concentration pris sur une seule signature. Il est calculé en faisant le rapport des prêts et engagements par signature donnés à un seul plus gros emprunteur par les fonds propres. La norme est de 10% maximum. Le ratio lié aux fonds propres, ressort au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 à -0,34% contre 1,38% à fin juin 2020. La moyenne sur la période est de 0,52%

Trois (3) SFD ne respectent pas cette norme soit près de 15% du secteur

#### **1.3.3.5- Norme de liquidité**

Ce ratio permet de mesurer la capacité de l'institution à faire face à son passif exigible. C'est à dire à honorer ses engagements à court terme avec des ressources à court terme. Il est calculé en faisant le rapport des valeurs réalisables et disponibles sur le passif exigible. Ce ratio clé pour les SFD n'est pas respecté. Il ressort à fin juin à 52,17% contre 108,36% à fin mars 2020 pour une norme de 100% au minimum. La moyenne sur la période est de 80,27%

Seize (16) SFD, soit 44% des SFD du secteur n'ont pas respecté la norme.

#### **1.3.3.6- Limitation des opérations autres que les activités d'épargne et de crédit**

Ce ratio permet de mesurer le montant consacré aux opérations autres que les activités d'épargne et de crédit. Il est calculé en faisant le rapport du montant consacré par l'institution aux activités autres que l'épargne et le crédit par les risques portés par l'institution (montant net des provisions et des dépôts de garantie). Le ratio ressort au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 à 0,00% pour une norme de 5%. Il était de 0,00% un an plutôt. Tous les SFD respectent cette norme.

#### **1.3.3.7- Norme de capitalisation**

Il s'agit ici de garantir un minimum de solvabilité aux institutions au regard de leurs engagements. Ce ratio est calculé en faisant le rapport des fonds propres sur l'actif net de fin de période. Ce ratio, lié aux fonds propres, ressort au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 à -45,71% contre 27,50% un an plutôt pour une norme de 15% minimum. La moyenne sur la période ressort à -9,11%.

Dix-sept (17) SFD, soit près de 45% des SFD du secteur n'ont pas respecté la norme.

#### **1.3.3.8- Limitation des prises de participation**

Les SFD peuvent utiliser leurs fonds propres à titre de prise de participation dans des sociétés. Ce ratio est calculé en faisant le rapport des titres de participation par les fonds propres. La norme fixée est de 25% des fonds propres. Ce ratio ressort au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 à -0,12% pour une norme de 25% max. Il était de 0,18% en fin Mars 2020. La moyenne du secteur ressort à 0,03%.

Deux SFD n'ont pas respecté cette norme.

### **1.3.3.9- Financement des immobilisations**

Il s'agit de limiter le financement des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les titres de participation à l'exclusion d'une part, des frais et valeurs immobilisés incorporels et d'autre part, des participations dans d'autres SFD ou établissements de crédit. Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, le ratio ressort à -47,79% pour une norme de 100% maximum. Il était de 49,17% un (1) an plutôt. La moyenne du secteur est de 0,69% pour la période.

Quinze (15) SFD n'ont pas respecté la norme, soit près de 39% du secteur.

### **1.4 les indicateurs de performance financière**

Tous ces indicateurs ne sont pas respectés.

Ainsi, la rentabilité des fonds propres n'est pas atteinte avec un taux de (7,77%) pour une norme de 15% minimum.

Par ailleurs, les SFD du secteur ne génèrent pas de rendements suffisants à partir de leurs actifs pour lesquels le taux ressort même négatif (-3,23%) pour une norme de 3% minimum.

Le ratio d'autosuffisance opérationnelle au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 (77,39%) indique que le secteur ne génère pas suffisamment de produits à partir de ses opérations pour couvrir les charges que celles-ci engendrent. Les SFD du secteur n'arrivent pas, à atteindre leur autosuffisance opérationnelle. La norme est de 130% minimum.

La marge bénéficiaire affiche en fin juin 2021 un ratio de -29,22% à l'échelle du secteur pour une norme de 20% au minimum. Il apparaît clairement que les revenus générés de l'activité n'ont pas permis de réaliser de marges suffisantes pour permettre d'atteindre un équilibre financier souhaitable pour le secteur.

Le coefficient d'exploitation est ressorti à 178% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, dépassant largement la norme fixée à un maximum de 60% pour les SFD faisant de l'épargne et du crédit.

### **1.5 Indicateurs de qualité**

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, la qualité du portefeuille des SFD ressort dégradée avec un taux de de 42,38% pour une norme de 5% maximum. Ce taux est en forte hausse par rapport à fin juin 2020 où il était de 13,87%.

## **II- SITUATION ET PARTS DE MARCHE DES PRINCIPAUX SFD.**

Le secteur de la microfinance est constitué au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 par trente- six (37) SFD agréés, mais l'essentiel des activités est dominé par neuf (9) institutions qui totalisent 91,79% de l'encours de crédits et 89,16% des dépôts. Ce sont : ASUSU SA, TAANADI.SA, ACEP SA, UCMN, CAPITAL FINANCE, ASUSUN RAYA KARKARA, MECREF, MCPEC, et COOPEC KOKARI.

## **2.1 Répartition de la clientèle par SFD**

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, les neuf (9) principaux SFD du secteur totalisent 82% des membres clients du secteur contre 79% un an plutôt. Leur sociétariat/clientèle a légèrement augmenté (3%) par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 et se traduit surtout par la hausse importante des membres clients d'ACEP et du MCPEC.

Trois structures totalisent à elles seules 62% de la clientèle des SFD. Ce sont ASUSU SA 37% ; MCPEC 16% et CAPITAL FINANCE 9%.

## **2.2 La Collecte de l'épargne**

### **2.2.1 Répartition par SFD**

Les neuf SFD les plus importants ont mobilisé 89,16% des dépôts. ASUSU SA présente l'essentiel de l'épargne mobilisée avec un montant de 14 913 711 515FCFA soit 52,03 %, après viennent les trois (3) autres grands SFD qui sont : MCPEC pour un montant de 2 594 788 645 FCFA, soit 9,05% ; CAPITAL FINANCE pour un montant de 2 558 339 181 F CFA, soit 8,93% et enfin TAANADI SA pour un montant de 1 804 950 813F CFA, soit 6,30%.

L'épargne collectée a augmenté (23,03%) par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020. Cette augmentation s'explique par la prise en compte des données de ASUSU SA.

## **2.3 Activités de crédits**

### **2.3.1 Encours de crédits par SFD**

Les neuf (9) plus grands SFD détiennent 92% de l'encours global des crédits du secteur au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021. Les quatre SFD de l'article 44 détiennent à eux seuls 70% de l'encours global des crédits.

ASUSU SA représente à elle seule 35% de l'encours global du secteur, suivie par ACEP SA qui enregistre 17% et TAANADI SA 14%.

Source : ARSM

### **2.3.2 Qualité du portefeuille de crédits par SFD**

Le taux brut de dégradation du portefeuille de crédits du secteur ressort à 42,38% contre 14,48% un (1) an plutôt. Celui des neuf (9) SFD les plus importants est de 42,38% au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021.

**Par 90 Jours**

SFD	2 t 2020	4 t 2020	2 t 2021
ASUSU SA	16,64%	16,64%	98,10%
TAANADI SA	11,97%	12,35%	12,38%
ACEP SA	7,12%	7,84%	5,41%
CAPITAL FINANCE	11,95%	6,47%	11,60%
MCPEC	10,20%	5,68%	8,16%
UCMN	5,00%	17,22%	20,37%
COOPEC KOKARI	62,62%	83,00%	86,89%
MECREF	6,83%	3,90%	2,27%
COOPEC YARDA TARKA MAGGIA	4,66%	#DIV/0!	#DIV/0!
ASUSUN RAYA KARKARA	1,71%	1,45%	4,18%
AUTRES	19,94%	16,55%	16,61%
TOTALSFD	14,48%	14,86%	42,38%

Parmi les neuf (9) plus grands SFD, ASUSU SA possède le portefeuille le plus dégradé avec 98,10%, suivie de COOPEC KOKARI 86,89% ; UCMN 20,37% pour une norme de 5%. Seuls deux (2) SFD parmi les neuf (9) plus grands, respectent la norme. Il s'agit de la MECREF 2,27% ; ARK : 4,18%.

## 2.4 Situation Financière

### 2.4.1 Situation des actifs

L'actif total du secteur ressort à **36 533 millions** de F CFA au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021. La majeure partie des actifs nets du secteur est détenue par ACEP SA avec 18,21% ; ASUSU SA avec 15,77%, MCPEC avec 15,25%.

Source : ARSM

### 2.4.2 Situation des fonds propres

Les neuf (9) SFD totalisent des fonds propres négatifs de l'ordre de -16,276 milliards de F CFA. La situation s'est dégradée du fait de la prise en compte des fonds propres d'ASUSU SA très largement négatifs (-23 742 092 860 F CFA).

### **III- SITUATION DES LIQUIDATIONS ET DES ADMINISTRATIONS PROVISOIRES**

---

#### ***3.1 Situation des liquidations des SFD***

La liquidation judiciaire des trois SFD (Crédit Populaire du Niger (CPN), ASUSUN DENDI et TAIMOKO), n'est pas encore achevée. L'ARSM est toujours en attente du jugement de clôture de la liquidation pour insuffisance d'actifs. Le dossier a été transféré du Tribunal de Grande instance de Niamey au Tribunal du commerce qui devra en assurer désormais la prise en charge.

De même, le processus de liquidation des CPEC DOURE, KOULAWA, MAGWADI, BABU DOLE, ZUMUNCI et NAGARI NAKOWA est engagé avec le choix de deux Cabinets comptables pour conduire les opérations de liquidation. Le cabinet PANAUDIT vient de déposer son rapport d'étape.

Quant au cabinet AUDICIS en charge de la liquidation de DOURE et NAGARI NAKOWA, il a produit un rapport d'étape qui a fait l'objet d'examen au terme duquel des observations ont été formulées mais qui n'ont pas encore été prises en charge par le Cabinet à cette date.

#### ***3.2 Situation des administrations provisoires***

Actuellement, deux (2) SFD sont sous administration provisoire. Il s'agit de ASUSU SA et de TAANADI SA.

## CONCLUSION

---

L'évolution du secteur de la Microfinance au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021 est mitigée.

Au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021, l'épargne collectée a augmenté de 23,03% par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020.

Sur les dix(10) ratios prudentiels, six (6) n'ont pas été respectés dont cinq (5) liés aux fonds propres et la norme de liquidité.

Par ailleurs, aucun ratio de rentabilité n'est respecté par le secteur.

La qualité du portefeuille s'est dégradée en ressortant à 42,38% contre 14,86% au 31 décembre 2020.

Le secteur demeure toujours dominé par neuf (9) SFD sur trente-sept (37).

La dégradation des indicateurs du secteur est liée à la prise en compte des données d'ASUSU SA au 30 juin 2021. En effet, auparavant c'étaient celles de 2016 qui étaient reconduites d'année en année compte tenu de l'absence d'états financiers certifiés et approuvés par les actionnaires.

Globalement, le secteur de la microfinance connaît d'importantes difficultés auxquelles il faille apporter des solutions hardies.

La récente création du Fonds de Développement de l'Inclusion Financière et l'entrée de nouveaux promoteurs dans le secteur, pourraient permettre d'assouplir ces difficultés et amorcer une relance du secteur.

---

# ANNEXE

---

**Annexe 1** : Evolution des principaux indicateurs

Rubriques	2 t 2020	4 t 2020	2t 2021	Variation (%)	
	A	B	C	C-B/B	C-A/A
Nombre de SFD	39	36	37	2,78%	-5,13%
Sociétés anonymes	6	6	7	16,67%	16,67%
Associations	0	0	0	#DIV/0!	#DIV/0!
IMCEC	33	30	30	0,00%	-9,09%
Nombre de points de services	155	136	136	0,00%	-12,26%
Nombre de membres	322 879	332 559	363 842	9,41%	12,69%
<b>Montant des dépôts (en millions de FCFA)</b>	<b>23 297</b>	<b>25 132</b>	<b>28 594</b>	<b>13,78%</b>	<b>22,74%</b>
Dépôts à vue	8 618	9 950	11 536	15,94%	33,86%
Dépôts à terme	11 153	11 288	13 107	16,11%	17,52%
Autres Dépôts	3 526	3 894	3 951	1,46%	12,05%
<b>Montant de l'encours de crédits (en millions de FCFA)</b>	<b>34935</b>	<b>35 091</b>	<b>28 202</b>	<b>-19,63%</b>	<b>-19,27%</b>
Encours de crédits de court terme	18 571	18 333	11 782	-35,73%	-36,56%
Encours de crédits de moyen terme	8 746	9 027	2 844	-68,49%	-67,48%
Encours de crédits de long terme	2 558	2 517	1 625	-35,44%	-36,47%
<b>Montant des créances en souffrance (en millions de FCFA)</b>	<b>5060</b>	<b>5 214</b>	<b>11 951</b>	<b>129,21%</b>	<b>136,18%</b>
Crédits en souffrance de 6 mois au plus	1859	1 730	577	-66,65%	-68,96%
Crédits en souffrance de plus de 6 mois à 12 mois au plus	1099	1 347	870	-35,41%	-20,84%
Crédits en souffrance de plus de 12 mois à 24 mois au plus	2102	2 137	1 044	-51,15%	-50,33%
<b>Taux de créances en souffrance (en %)</b>	<b>14,28%</b>	<b>14,86%</b>	<b>42,38%</b>	<b>185,17%</b>	<b>196,75%</b>

Rubriques	2 t 2020	4 t 2020	2 t 2021	Moyenne	Norme
Ratio de rentabilité des fonds propres	-2,61%	-7,18%	7,77%	-0,67%	>15
Ratio de rendement sur "actif"	-0,77%	-2,01%	-3,23%	-2,00%	>30,10
Autosuffisance opérationnelle	93,11%	86,42%	77,39%	89,77%	>130
Marge bénéficiaire	-7,40%	-15,72%	-29,22%	-17,45%	>20
Coefficient d'exploitation	82,60%	89,20%	178%	116,48%	<=60

<b>Rubriques</b>	<b>2 t 2020</b>	<b>4 t 2020</b>	<b>2 t 2021</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Norme</b>
<i>Limitation des risques auxquels est exposée une institution</i>	77,24%	77,44%	75,60%	77%	<=200
<i>Couverture des emplois à moyen et long terme par des ressources stables</i>	189,10%	182,96 %	90,74%	154%	>=100
<i>Limitation des prêts aux dirigeants, au personnel ainsi qu'aux personnes liées</i>	2,59%	2,89%	-0,79%	2%	<=10
<i>Limitation des risques pris sur une seule signature</i>	1,38%	1,33%	-0,34%	1%	<=10
<i>Norme de liquidité</i>	104,82%	104,71 %	52,17%	87%	>=100
<i>Limitation des opérations autres que l'épargne et le crédit</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0%	<=5
<i>Constitution de la réserve générale</i>	0%	0%	0,00%	0%	>=15
<i>Norme de capitalisation</i>	27,50%	25,65%	-45,71%	2%	>=15
<i>Limitation des prises de participation</i>	0,18%	0,19%	-0,12%	0%	<=25
<i>Financement des immobilisations</i>	49,17%	52,17%	-47,79%	18%	<=100

## ANNEXE II – LISTE DES SFD

<b>Donnée SFD au 31/12/2020</b>				<b>Zone d'implantation</b>		
	<b>Sigle Structure</b>	<b>Date de Création</b>	<b>D'agrément</b>	<b>SIEGE</b>	<b>Région</b>	<b>Points de service</b>
1	<b>Asusu SA</b>	<b>08/09/2008</b>	<b>Arrêté n° 0453/MF/ARSM du 14 décembre 2011</b>	<b>Niamey</b>	<b>Niamey</b>	<b>Tillabéry-Niamey-Dosso-Maradi-Zinder -Tahoua -Diffa</b>

2	TAANADI SA	01/03/2010	Arrêté n°0115/MF/ARSM du 27 mars 2012	Niamey	Niamey	Tillabéry-Niamey-Dosso-Maradi-Zinder -Tahoua -Diffa
3	ACEP SA	28/01/2013	A n° 0006/MF/ARSM du 23 janvier 2013	Niamey	Niamey, Maradi, Tahoua,	Niamey-Maradi-Tahoua
4	CAPITAL FINANCE	02/04/2005	Arrêté n°362/MEF/CCE/D GECA/DMCE/CSS FD du 07/11/05	Niamey	Niamey, Dosso, Tahoua, Zinder	Maradi-Dosso-Tahoua- Niamey-zinder
5	UCMN	28/02/2006	Arrêté n°348/MEF/CCE/D GECA/CSSFD du 31/12/2008	Niamey	Niamey, Dosso, Agadez	Arlit -Grand Marché -Wadata-Bonkaney - Dogondoutchi -
6	MCPEC	01/01/1997	Arrêté n° 226/MFRE/PDGE/R /DMCE/CSSFD du 14/06/1999	Niamey	Niamey, Tillabery, Dosso, Tahoua, Zinder.	Tillabery-Tera, Guothey, Mehanna, Dolbel, Dosso, Tibiri, Korè Mairoua, Madaoua, Zinder, Konni.
7	COOPEC KOKARI	14/03/1994	Arrêté n° 0442/MF/ARSM du 30/10/2012	Niamey	Niamey	Tillabéry-Niamey-Dosso-Maradi-Zinder -Tahoua -Diffa
8	MECREF	10/02/1996	N° 87/MFRE/P/DGE/R/ DMCE du 23/02/1998	Niamey	Niamey	Niamey (Rivoli-Nouveau Marché-Boukoki-Yantala Aeroport)- Maradi-Gaya
9	ASUSUN RAYA KARKARA	01/09/2002	Arrêté n°374/ME/DGP/DM CE/CSSFD Du 06/11/2003	Doutchi	Dosso	Doutchi
10	COOPEC KAANI	26/05/2001	Arrêté n°0338/MEF/DGER /DMCE/CSSFD du 01/08/2001	Niamey	Niamey	Niamey

11	CASEF MOURNA	01/06/2 009	Arrêté n° 237/MEF/CCE/DGE CA/DMCE/CSSFD du 07/09/2009	Niamey	Niamey	Niamey
12	MEC N'GADA DIFFA	01/09/1 996	Arrêté n°0406/MEF/P/DR MF du 26/11/1996	Diffa	Diffa	Diffa
13	MEC AMANA OUMMA	AL 29/12/2 009	N° 06/ME/F/ARSM du 17/01/2011	Niamey	Niamey	Niamey
14	FINANCIERE DE L'AÏR « FINAÏR »	07/06/2 007	N°0004/MEF/CCE/ DGECA/DMCE/CS SFD du 07/08/2008	Agadez	Agadez	Arlit
15	PROXIFINA SA	14/04/2 020	Arrêté n°00142/2020/MF/A RSM	Niamey	Niamey	Niamey; Balayara; Maradi
16	ASUSUN KEITA	13/03/1 999	Arrêté n°58/MF/DGE/R/D MCE /CSSFD Du 22/02/2001	Keita	Tahoua	Keita
17	MEC YAA CIKA	19/03/2 013	Arrêté n°0001/MF/ARSM du 27 mars 2014	Niamey	Niamey	Niamey
18	CNEC AGIYA	01/01/2 008	Arrêté n°382/ME/F/DGEC A/DMCE/CSSFD du 31/12/2008	Niamey	Niamey	Niamey- Tillabery (Say)
19	MEC NIYYA	15/01/2 001	Arrêté N°533/MF/DGE/R/D MCE/CSSFD du 26/12/2001	Zinder	Zinder	Zinder
20	MEC DAOURE TAHOUA	08/11/1 997	N° 390/MFRE/P/DGE/ R/DMCE /CSSFD du 18/09/1998	Tahoua	Tahoua	Tahoua
21	MEC SO DA YARDA	10/07/1 997	N°0357/MEF/DRMF du 10 /07/1997	Tahoua	Tahoua	Tahoua
22	MEC BON BATU	20/02/1 997	N°0418/ME/F/DMR F/ du 18/08/1999	Tillabéry	Tillabéry	Tillabéry
23	MEC TODI AYOULI	23/05/1 998	N°00177/MF/DGE/ R/DMCE/CSSF du	Makalondi	Tillabéry	Makalondi

	<b>MAKALONDI</b>		<b>24/07/2000</b>			
24	<b>MEC DOUBARA MMD</b>	<b>13/10/2004</b>	<b>N°001/MEF/CCE/D GECA/DMCE/CSS FD du 05/01/2005</b>	<b>Niamey</b>	<b>Niamey</b>	<b>Niamey</b>
25	<b>IRKOYE GOMNI DE LIBORE</b>	<b>12/04/2001</b>	<b>N° 128/MF/GER/DMC E/CSSFD du 12 avril 2001</b>	<b>Liboré</b>	<b>Tillabéry</b>	<b>Liboré</b>
26	<b>MEC KARHI DE KORNAKA</b>	<b>09/10/2006</b>	<b>Arrêté n°0169/MF/ARSM du 15 mai 2013</b>	<b>Kornaka</b>	<b>Maradi</b>	<b>Kornaka</b>
27	<b>MEC LINGUE DE TERA</b>	<b>05/01/2004</b>	<b>Arrêté n° 0346/MF/ARSM du 18 août 2014</b>	<b>Tera</b>	<b>Tillabéry</b>	<b>Téra</b>
28	<b>MEC HASKE DE TOUKOUNOUS</b>	<b>10/01/1996</b>	<b>Arrêté n° 0357/ME/F/DRME DU 1er juillet 1997</b>	<b>Flingué</b>	<b>Tillabéry</b>	<b>TOUKOUNOUS</b>
29	<b>MEC MUTUNCI DE MAYAHI</b>	<b>01/08/1998</b>	<b>0129/MF/DGF/DMC E/CSSFD</b>	<b>Mayahi</b>	<b>Maradi</b>	<b>Mayahi</b>
30	<b>MEC « MSP »</b>	<b>30/11/2003</b>	<b>N° 575/MEF/CCE/DGE CA/DMCE/CSSFD du 26/12/2006</b>	<b>Niamey</b>	<b>Niamey</b>	<b>Niamey</b>
31	<b>MECAT ANFANI TALAKA</b>	<b>20/11/2010</b>	<b>N° 0194/ARSM du 17 Mai 2012</b>	<b>Maradi</b>	<b>Maradi</b>	<b>Maradi</b>
32	<b>MEC ARZIKI MATA</b>	<b>30/06/2010</b>	<b>N°0245/MEF/ARSM</b>	<b>Dosso</b>	<b>Dosso</b>	<b>Dosso</b>
33	<b>MEC EMISIKNI</b>	<b>04/12/2000</b>	<b>N°00188//MF/DGE/ R/DMCE/CSSFD du 5/06/2001</b>	<b>Agadez</b>	<b>Agadez</b>	<b>Agadez</b>
34	<b>GANI FINANCE SA</b>	<b>25/04/2019</b>	<b>Arrêté n°000177/ARSM/M F du 25/04/2019</b>	<b>Niamey</b>	<b>Niamey</b>	<b>Niamey</b>
35	<b>CECA N GOR</b>	<b>18/02/2002</b>	<b>Arrêté N° 00137 MF/DGP/DMPCE/C SSFD</b>	<b>Diffa</b>	<b>Diffa</b>	<b>GOUDOUMARIA</b>
36	<b>TADAMOUN SA</b>	<b>19/03/2020</b>	<b>Arrêté n°000116/2020/AR</b>	<b>Niamey</b>	<b>Niamey</b>	<b>Niamey</b>

			<b>SM/MF du 19 mars 2020</b>			
--	--	--	----------------------------------	--	--	--